

## CADOUIN : LE TEMPS DES INCERTITUDES

Depuis une cinquantaine d'années, les historiens qui ont étudié la fondation et les premières années de l'abbaye de Cadouin ont exprimé un accord très large sur quelques points essentiels. On peut ainsi admettre que le monastère de Cadouin a été créé avant 1115, peut-être en 1113 ou 1114, dans la vallée du Bélingou, par un groupe d'hommes réunis autour d'un maître, Gérard de Salles, pour prier et travailler ensemble. Gérard devait avoir 40 ou 45 ans, il était clerc, peut-être diacre, mais probablement pas prêtre, il avait rencontré en Languedoc, en 1098 ou en 1114, Robert d'Arbrissel, un prêtre breton qui entraînait derrière lui des foules de disciples, hommes et femmes, séduits par sa prédication et qu'il fixera un peu plus tard à Fontevraud, aux confins de l'Anjou, du Poitou et de la Touraine, sous l'autorité d'une femme, veuve et noble. Robert aidera l'œuvre de Gérard de Salles en lui donnant, le 11 juillet 1115, les terres du Val Seguin et de la Salvetat qu'il avait reçues des chanoines de Périgueux impressionnés par ses prédications. Ce don-là fut sans doute décisif dans la stabilité et la pérennité de la fondation de Cadouin.

En ce début du XII<sup>e</sup> siècle, on assistait à la prolifération de communautés nouvelles qui furent, à cette époque, une donnée essentielle de l'occupation de l'espace dans la France de l'Ouest. Faute de bases solides, beaucoup de ces communautés ne durèrent pas. Ancrée dans sa terre, celle de Cadouin allait subsister. Elle résista même au départ de Gérard appelé dans le nord de l'Aquitaine, pour y prêcher, par l'évêque de Poitiers. Gérard avait donné l'impulsion initiale, il avait permis l'implantation de la communauté et l'humanisation de l'espace prévalant sur une recherche de la solitude. Cadouin, désormais, était entré dans le domaine de l'écrit, comme le montrent les premières pièces du Cartulaire, et c'est en cela que ce Cartulaire nous est précieux dans la mesure où il va expliquer l'évolution institutionnelle de la communauté.

La mort du maître ou simplement son départ, dans le cas de Gérard, est un moment clé, c'est souvent le moment où l'évêque intervient pour rappeler son autorité et sa juridiction. Effectivement Guillaume d'Auberoche, avant 1119, semble s'être manifesté dans l'évolution de Cadouin pour orienter la communauté vers l'adhésion au projet monastique proposé par les moines de Cîteaux en Bourgogne. C'est la première fois qu'une telle adhésion apparaît. Jusqu'ici le Nouveau Monastère, créé en 1098, a envoyé quelques-uns de ses propres moines pour fonder La Ferté, Pontigny, Clairvaux, Morimont, Preuilly et quelques autres monastères mais jamais il n'a eu à accueillir une communauté constituée, avec ses hommes et ses terres et, déjà, ses coutumes. Pourtant l'adhésion de Cadouin va se réaliser le 28 octobre 1119. Cadouin sera ainsi le 11<sup>e</sup> monastère à se réclamer de la règle de saint Benoît telle qu'elle était observée à Cîteaux.

Peut-on dire que Cadouin, dès lors, appartient à l'Ordre cistercien ? Y-a-t-il, à ce moment un Ordre cistercien ?

Sur cette question les historiens divergent. Il faut remarquer tout d'abord que la notion d'ordre est tout à fait étrangère à la règle de saint Benoît écrite pour un monastère indépendant et unique. Il faut aussi s'entendre sur le sens que l'on donne au mot «Ordre». S'agit-il d'un ensemble de monastères structuré par des institutions communes ou, simplement, des modes de vie spécifiques de divers monastères comme a tenté de le prouver Constance Hoffman Berman, professeur d'histoire du Moyen Age à l'Université

d'Iowa (USA) dans un article récent de la Revue Mabillon (T.74 - 2002 - p.307-328) reprenant une communication faite au 4<sup>e</sup> colloque du CERCOR (Saint-Etienne - 2000).

D'une façon générale, il faut bien remarquer, et regretter, que les récentes études sur l'Ordre de Cîteaux sont de moins en moins souvent l'œuvre de moines ou de moniales et de plus en plus celle d'universitaires américains dont le double handicap est de n'avoir pas vécu les choses de l'intérieur et d'ignorer, trop souvent, le contexte de la France du XII<sup>e</sup> siècle.

Les thèses de Constance Hoffman Berman ont été contestées, dès leur parution, par Chrysogonus Waddel (moine OCSO de ND de Gethsémani - USA) et par Brian Patrick Mac-Guire (Université de Roskilde au Danemark), mais plus récemment aussi par Jacques Delarun (Directeur de recherches au CNRS et Directeur de l'IRHT). Admettons donc qu'un Ordre est un ensemble de monastères structuré par des institutions communes. Il faut cependant se souvenir que cette définition a trop souvent occulté la période antérieure à l'adhésion ou à l'existence de l'ordre et s'est donc opposé à une juste compréhension du phénomène. Par ailleurs, en ce qui concerne Cîteaux, l'expansion a été constatée d'après les listes dressées par les Chapitres généraux sans tenir compte de la date réelle de la fondation primitive. C'est ainsi que la quarantaine de monastères de la Congrégation de Savigny figure à la date de 1147 alors que, par exemple, Savigny fut fondé en 1112, les Vaux de Cernay en 1118, La Trappe en 1122, Beaubec en 1127, etc. De même, la petite Congrégation de Dalon figure en 1163, après la mort de son abbé Roger, alors que Dalon fut fondé en 1114 par Gérard de Salles et que la fondation des autres monastères s'échelonne de 1115 à 1140.

Le cas de Cadouin apparaît alors tout à fait particulier puisque son adhésion au projet cistercien suit d'environ 5 ans sa fondation alors que le délai est de 35 ans pour Savigny et de près de 50 pour Dalon. Dans les trois cas c'est le départ du maître qui conditionne l'adhésion à Cîteaux. Cadouin a bénéficié de la prompt décision de Gérard de Salles qui ne semble pas avoir hésité à s'effacer pour lui donner son indépendance. Cela ne devait pas aller sans difficultés. On le vit bien en 1123/24 lorsque, après la mort d'Henri, moine de Pontigny et 1<sup>er</sup> abbé de Cadouin, l'abbaye s'éloigna de l'Ordre c'est-à-dire du projet monastique de Cîteaux. Il y eut alors des remous parmi les monastères qui dépendaient de Cadouin : Grandselve, Fontfroide et Valmagne s'en séparèrent définitivement entre 1145 et 1149. Bonnevaux, l'Ardorel et peut-être Fontguilhem s'en éloignèrent provisoirement. Ce n'est qu'en 1201 qu'un accord intervint entre Pontigny et Cadouin et que l'abbaye périgourdine réintégra l'Ordre cistercien. On trouve là une preuve que pour un monastère l'entrée dans la famille cistercienne est le terme de l'évolution : tout retour en arrière est à peu près impossible, il n'existe dans l'histoire aucun exemple probant.

En 1201, l'Ordre que réintérait l'abbaye de Cadouin était-il le même que celui qu'elle avait quitté en 1124 ?

Pendant ces trois-quarts de siècle qui s'étaient écoulés Etienne Harding et Bernard de Clairvaux étaient morts ; la Charte de Charité, qui était réellement le texte fondateur de l'Ordre, avait été aménagée plusieurs fois pour tenir plus grand compte des réalités ; l'unanimité et l'uniformité primitives avaient connu de modestes accommodements, mais l'essentiel avait été sauvegardé : le Chapitre général restait l'autorité suprême de l'Ordre ; le lien de filiation créé entre une abbaye et celles qui, par fondation et par affiliation, avaient adhéré au même projet monastique continuait à se manifester par les visites

régulières et l'entr'aide spirituelle ou matérielle ; enfin l'égalité des abbés au Chapitre général trouvait sa source dans l'autonomie des monastères.

Au cours de toutes ces années et pendant celles qui vont suivre, l'Ordre va constituer, dans sa législation, dans son histoire et dans son architecture, un ensemble homogène et harmonieux qui s'adaptera constamment à son espace et à son temps.

Un autre problème encore divise les historiens, celui de la consécration de l'église abbatiale de Cadouin le 3 octobre 1154, 19<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. D'après une donation intervenue le 22 février 1189 et consentie par Adhémar de Beynac c'était 71 ans après le début de la construction de l'église et 35 ans après sa consécration. L'église aurait donc été construite en 36 ans, entre 1118 et 1154. Actuellement personne ne met en doute que l'église ait été construite en deux campagnes dont on voit la séparation dans le mur nord de la nef. Certains, dès lors, ont considéré que l'église n'avait pu être terminée en 1154 et que sa consécration avait eu lieu avant son achèvement. C'est oublier que la consécration d'une église est une cérémonie liturgique très solennelle qui comporte notamment la consécration de la pierre d'autel et des 12 croix gravées dans les murs, 6 au nord et 6 au sud, devant lesquelles on allume des cierges et fait brûler de l'encens. Il est peu vraisemblable qu'on ait célébré une telle cérémonie dans une église inachevée, du moins dans son gros-œuvre. Les 12 croix de consécration toujours visibles à Cadouin, parfois derrière une statue, sont là pour en témoigner.

L'existence de ce que nous appelons le cellier perturbe aussi le consensus des historiens. Certains veulent y voir une chapelle primitive ou bien le réfectoire des convers. Le fait que cette vaste salle soit généralement datée de la fin du XII<sup>e</sup> siècle par les architectes va à l'encontre de l'idée de chapelle puisqu'à cette époque l'église était déjà consacrée. L'idée de réfectoire n'est guère plus admissible, car ce réfectoire aurait été éloigné de la cuisine commune aux moines et aux convers et qu'il n'est pas d'usage que le réfectoire des convers soit séparé des autres lieux de vie du monastère. Admettons donc, faute de preuve écrite, qu'il s'agissait d'un lieu de travail et sans doute de l'indispensable cellier des moines vigneron.

Voilà donc quelques unes des incertitudes qui pesèrent sur l'histoire de l'abbaye de Cadouin au XII<sup>e</sup> siècle. Il était d'autant plus utile de les rappeler que certaines ont marqué l'Ordre cistercien tout entier et conditionné son développement jusqu'à la Révolution.

Il convient par ailleurs de se souvenir que cette fin du XII<sup>e</sup> siècle marque un tournant important dans l'histoire. C'est l'époque d'une forte croissance démographique en même temps que d'un exode rural vers les faubourgs pauvres des villes. L'agriculture s'est améliorée au point de commencer à nourrir convenablement la population. Le commerce s'est intensifié faisant apparaître dans les bourgs une classe nouvelle : la bourgeoisie. Celle-ci va progressivement contribuer à l'affaiblissement de la vassalité féodale au profit de villes libres ou règne un esprit communautaire issu des confréries et des corporations. **Une aristocratie de l'argent est en train de naître.**

Les monastères, qui s'intégraient parfaitement dans le paysage féodal, vont-ils réussir à évoluer, à quitter le temps de l'écrit pour celui d'une parole libérée, en langue vulgaire, et qui cesse d'être réservée aux clercs. Ce sera le défi des siècles suivants.